



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

APPEL D'OFFRES PUBLIC

SYSTÈME DE RETENUE DES GLACES AU SITE DU KM 10,5

Description des travaux :	La Ville de Saint-Raymond requiert des soumissions par voie d'appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'aménagement d'un système de retenue des glaces (SRG) au site du Km 10,5 de la rivière Sainte-Anne. Les travaux impliquent de l'excavation et la mise en place de près de 6 000 t de pierre et de blocs rocheux.
Documents d'appel d'offres :	Disponibles sur SÉAO à compter du 31 mai 2022. http://www.seao.ca ou au 1-866-669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.
Représentante du dossier :	Mme Chantal Plamondon, greffière. L'adresse de courriel pour rejoindre la représentante est chantal.plamondon@villesaintraymond.com
Dépôt des soumissions :	Avant 11 h, le mardi 21 juin 2022. L'ouverture des soumissions se fera publiquement le même jour à la même heure, dans une salle disponible à l'hôtel de ville de Saint-Raymond au 375, rue Saint-Joseph à Saint-Raymond. Les mesures sanitaires en vigueur à cette date seront appliquées.

AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES

Les garanties financières ainsi que d'autres exigences sont indiquées dans les documents d'appel d'offres, il est de la responsabilité des soumissionnaires de les respecter.

Seules sont autorisées à soumissionner les personnes, sociétés ou compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental applicable au présent contrat. Le présent contrat est assujéti à l'Accord du commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB) et à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La Ville de Saint-Raymond n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à l'un ou l'autre des appels d'offres.

La Ville s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Donné à Saint-Raymond, le 26 mai 2022.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA